

Bureau
des dépositions

exercice
de justice
spéculative

Brouillon général

Requête pour atteinte à l'intégrité de l'œuvre

Bureau
des dépositions

exercice de justice spéculative

Ousmane Kouyaté

Merci d'être venu.e.s. Merci de nous lire.

Nous nous adressons à vous, le public en présence, le public des ondes, le public qui nous lisez, en tant que témoins de cette requête.

Nous sommes les co-auteurs de l'oeuvre *Bureau des dépositions*, et moi, qui suis devant vous, mon nom est Ousmane Kouyaté. Nous allons, chacune, chacun, nous présenter :

Les personnes présentes se lèvent

- Mamadou Djouldé Baldé, co-auteur du Bureau des dépositions,
- Ben Bangoura, co-auteur du Bureau des dépositions,
- Saâ Raphaël Moudekeno, co-auteur du Bureau des dépositions,
- Mon nom est Pathé Diallo, co-auteur du Bureau des dépositions,
- Mon nom est Marie Moreau, co-autrice du Bureau des dépositions,
- Ousmane Kouyaté, co-auteur du Bureau des dépositions,
- Sarah Mekdjian, co-autrice du Bureau des dépositions,
- Mamy Kaba, co-auteur du Bureau des dépositions,
- Mon nom est Aliou Diallo, co-auteur du Bureau des dépositions,
- Aguibou Diallo, co-auteur du Bureau des dépositions,
- Une chaise est vide : un silence se produit depuis l'absence qu'indique cette chaise vide.

Mamy Kaba prend la parole

Nous sommes dans l'obligation de déclarer que l'œuvre *Bureau des dépositions* est en cours de sabotage du fait des politiques migratoires. L'un des co-auteurs : Diakité Laye a été expulsé en Allemagne, depuis la France, dans le cadre de la procédure Dublin, il est retenu dans ce pays dit « d'accueil » et ne dispose pas de sa liberté de circulation. Parce que Diakité Laye, co-auteur est absent contre son gré, parce que *Bureau des dépositions* dépend de la co-présence de ses co-auteurs, ce que vous voyez là, ce que vous entendez là, est une expression sabotée de l'œuvre *Bureau des dépositions*.

Ousmane Kouyaté poursuit

Ainsi nous formulons une requête en matière de contentieux du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Nous écrivons des lettres de déposition à plusieurs, ces lettres nous permettent de lever les responsabilités des violences que nous subissons et dont nous sommes les témoins vivants. Depuis cette pratique d'écriture à plusieurs, nous nous levons pour dire que ce qui a cours aujourd'hui n'est pas fait en notre nom. C'est depuis ce désir de justice que nous signons à plusieurs cet exercice de justice spéculative. Par « justice spéculative », nous entendons suspendre la justice actuelle, tout en nous appuyant sur le droit existant, la force créatrice de la jurisprudence, le pouvoir créateur des juges.

Sarah Mekdjian se lève et dit

Ici et maintenant, depuis le droit existant, nous suspendons le cours de la justice actuelle.

Mamy Kaba reprend la parole

Dans notre dossier de contentieux, nos arguments s'organisent comme suit :

Par le Bureau des dépositions qui est une œuvre immatérielle, processuelle, sans finalité et sans fin nous forçons le droit à reconnaître notre co-dépendance. Quand un.e co-auteur.trice est expulsée, maltraitée, c'est l'expression de l'œuvre qui est empêchée, c'est son intégrité qui est attaquée.

Nous nous exprimons, nous partageons nos idées, nos expériences, nos colères et tout ce que nous avons subi du fait des politiques migratoires. Nous sommes appelés « migrants » ; la Préfecture essaie de nous séparer, de nous disperser, d'expulser certains d'entre nous, de nous atomiser.

Notre dossier de requête analyse les causes du contentieux et en lève les responsabilités.

SOMMAIRE DU DOSSIER DE REQUÊTE

I- Propriétés de l'œuvre immatérielle et processuelle signée en co-auctorialité

- PJ 1. Le *Bureau des dépositions* est une œuvre
- PJ 2. Preuves des expressions de l'œuvre en cours
 - P J. 3. - Contrats de co-auteurs
 - Annexes (PJ. 4, 5, 6) :
- PJ 4. L'œuvre *Bureau des dépositions* est immatérielle
 - Extrait d'une Convention Unesco
- PJ 5. L'œuvre *Bureau des dépositions* est ensemble évolutif et infinisable d'expressions ; elle est aussi le processus créatif, en tant que processus sans fin, ni finalité.
 - Citations de textes de Sol Lewitt et François Deck
- PJ 6. Lorsque un ou des co-auteurs sont expulsés, l'œuvre est empêchée
 - Citation d'un texte de Bernard Edelman

II- Il y a atteinte à l'intégrité des expressions de l'œuvre, par l'expulsion et la maltraitance de ses co-auteurs du :

- 1- au continuum des politiques intérieures-extérieures, en Europe, en Afrique ; en particulier les relations impérialistes France-Guinée produites par les politiques intérieures et extérieures des deux Etats ;

- PJ 4. Lettre de Mamy Kaba
- PJ 5. Lettre de Aguibou Diallo
- PJ 6. Lettre de Aliou Diallo

2- aux conditions de voyage migratoire qui produisent des conditions de vie et de travail très précaires à la clandestinisation de nos vies et du travail ;

- PJ 7. Lettre de Mamadou Djouldé Baldé
- PJ 8. Lettre de Diakitè Laye
- PJ 9. Lettre d'un auteur inconnu lu par Saà Raphaël
- PJ 10. Lettre de Ousmane Kouyaté
- PJ 11. Lettre de Pathé Diallo, suivie par un :
témoignage complémentaire de Mamadou Baldé
- PJ 12. Lettre de Pathé Diallo

3- à une justice actuelle injuste, inéquitable, (re-)productrice de violences et de rejets ; dans ce contexte que signifie rendre justice ?

- PJ 13. Lettre de Ousmane Kouyaté
- PJ 14. Lettre de Mamadou Djouldé Baldé
- PJ 15. Lettre d'un.e auteur.trice anonyme,
lue par Sarah Mekdjian
- PJ 16. Lettre de Mamy Kaba
- PJ 17. Lettre de Marie Moreau

DOSSIER DE REQUÊTE

I-Propriétés de l'œuvre immatérielle et processuelle signée en co-auctorialité

Saà Raphaël prend la parole

Je fais appel à Marie Moreau, pour la lecture de la pièce n°1 du dossier de plainte.

PJ 1. Propriétés de l'œuvre *Bureau des dépositions*

L'œuvre performative, immatérielle, processuelle, infinie *Bureau des dépositions* est déclarée en cours depuis décembre 2017, et ce pour une durée inconnue et infinie. C'est une œuvre originale. En tant qu'œuvre performative, immatérielle, processuelle, infinie, elle est une arme contre la destruction de nos vies et de nos liens. Elle est une caresse, une offrande faite depuis nos puissances créatrices et transformatrices.

Bureau des dépositions prend aussi forme depuis et dans l'absence de celles et ceux qui n'ont pas pu se rendre ici au Bureau des dépositions, notamment :

- Les personnes expulsées malgré elles.
- Les personnes mises sous silence et brimées.
- Les personnes mortes dans les mers, les déserts et les montagnes qui auraient pu nous rejoindre.
- Les personnes dont la légitimité de parole est remise en question faute de cachets et de papiers administratifs.
- Les personnes dissuadées qui n'envisagent même plus la faisabilité d'un voyage.

- Celles et ceux qui sont profanes dans la connaissance des politiques migratoires.
- Celles et ceux qui ont été recalées de l'autre côté de la barrière par l'Union Européenne, qui ne peuvent pas escalader les murs, notamment en raison de Frontex.
- Celles qui sont exploitées, violées, enfermées, tuées parce qu'elles sont des femmes.

PJ 2. Expressions de l'œuvre en cours

- Déclaration licence créative commons.
- Publication en 2018 de « Bureau des dépositions. Angle de transformation des politiques migratoires et des Etats-Nations capitalistes », Grenoble, édition Brouillon Général, 2018.
- Travail collectif au Patio solidaire depuis décembre 2017 et travail collectif au Magasin-Centre National d'Art Contemporain
- Radio antenne « Bureau des dépositions » r22- Tout monde.
- Invitation par le théâtre Midi/Minuit 13, 14, 17, 18 juin 2019, Grenoble, performance « Bureau des dépositions. Exercice de justice spéculative ».
- Publication en 2019 de « Requête pour atteinte à l'intégrité de : *Bureau des dépositions*. Exercice de justice spéculative », Grenoble, édition Brouillon Général.
- D'autres expressions sont en cours de création et transformation.

PJ 3. Contrats de co-auteurs

Dans les manifestations récentes de l'œuvre, les co-auteur.trice.s sont : Mamadou Djouldé Baldé, Ben Bangoura, Aguibou Diallo, Aliou Diallo, Pathé Diallo, Mamy Kaba, Ousmane Kouyaté,

Diakité Laye, Sarah Mekdjian, Marie Moreau, Saâ Raphaël Moudekeno. D'autres co-auteur.trice.s peuvent nous rejoindre.

ANNEXES (PJ 4, 5, 6):

PJ 4. L'œuvre *Bureau des dépositions* est immatérielle.

Citons : Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (UNESCO), 2003.

1. Les buts de la présente Convention sont :

- (a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- (b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ;
- (c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;
- (d) la coopération et l'assistance internationales ;

2. Le « patrimoine culturel immatériel », tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- (b) les arts du spectacle ;
- (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Cette œuvre s'inscrit dans un mouvement de l'art contemporain en cours depuis plusieurs décennies et qui considère que puisque

nous avons pu déjà sculpter la terre, le bois, la pierre, le bronze, les éléments végétaux, puisque nous avons composé avec le sol, l'air, les pigments, les mouvements, le vide et le plein, nous déclarons sculpter et composer ici et maintenant la justice et la vie. Notre œuvre est la sculpture de pratiques sociales. Cette sculpture est immatérielle.

Le Bureau des dépositions est une œuvre de l'art et de la recherche pour la vie qui s'oppose à celles et ceux qui tuent et laissent mourir.

PJ 5. L'œuvre *Bureau des dépositions* est ensemble évolutif et infinissable d'expressions ; elle est aussi le processus créatif, en tant que processus sans fin, ni finalité, inscrit dans un champ de l'histoire de l'art qui définit l'œuvre en tant que processus de création, sans finalité définissable ni distinguable.

Citons :

- Sol Lewitt, « Sentences on Conceptual Art », *Art & Language*, 1969 :

« 27. Le concept d'une œuvre peut impliquer la matière de la pièce ou le processus qui la constitue. »

- François Deck, *Brouillon général* (brouillon), Ce qui vient, Ateliers de Rennes / Presses du réel, 2010.

« Le processus de travail est la destination du travail. »

- François Deck, 2004, « Expertises réciproques ». Ce texte, publié par la revue *Third Text* (Vol. 18, Issue 6, Décembre 2004), reprend les termes d'une communication donnée à la Tate Modern de Londres, le 25 octobre 2003 dans le cadre du colloque *Collaborative Practice in Contemporary Art* (Jennifer Allora &

Guillermo Calzadilla, Bureau d'études, Eve Chiapello, Cornford and Cross, François Deck, Jochen Gerz, Charles Green, Brian Holmes, John Roberts, Stephen Wright) :

« La dématérialisation de l'art n'est, certes, pas une chose nouvelle. L'art conceptuel en avait indiqué le chemin. [...] L'art peut donc maintenant investir concrètement des espaces qui jusqu'à présent étaient considérés comme placés en-dehors de toute légitimité artistique. Les principes d'action, qui pouvaient avoir un caractère d'utopie il y a trente ou quarante ans, par exemple, les attitudes comme formes, le processus, le concept, un art du dispositif et de la situation, etc., peuvent désormais être réinterprétés comme des modes opératoires du réel. [...] L'expérience de l'art peut constituer un modèle des activités complexes contemporaines : la production d'une intelligibilité est à l'œuvre alors qu'aucune finalité ne peut être prescrite. »

PJ 6. Lorsque un ou des co-auteurs sont expulsés, l'œuvre est empêchée.

Citons : Bernard Edelman, « La propriété littéraire et artistique », col. « Que sais-je? », 1989, ch.2, §3. :

« La nature du lien qui unit l'auteur à l'œuvre. Si l'œuvre est un *bien immatériel*, et si, mieux encore, elle est analysée comme une production de la personne, il en résulte logiquement que c'est une personne qui s'incarne dans une œuvre et logiquement encore que cette œuvre doit être protégée sur le même mode que la personne qui lui a donné naissance. En d'autres termes, l'œuvre incarnant l'identité du sujet, n'est donc en quelque sorte, que le sujet lui-même. »

II. Il y a atteinte à l'intégrité des expressions de l'œuvre, par l'expulsion et la maltraitance de ses co-auteurs, dû :

1- au continuum des politiques intérieures-extérieures, en Europe en Afrique

PJ 4. On appelle Mamy Kaba, pièce 4, volet 1 (extrait de lettre).

À l'attention des compatriotes guinéens, ivoiriens, libériens, français, sierra léonais, aux ambassades, au Président de la République Française, au Ministre des Affaires Etrangères de France, au Maire de Grenoble, à la rédaction de Médiapart, à nos ami.e.s,

Le vendredi 2 mars 2018
Patio, St Martin-d'Hères, France.

Madame, Monsieur,

À l'heure actuelle, les Guinéens se trouvent dépossédés de leurs ressources et nous observons les mêmes cas de figure en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Sierra Leone, en France... Sur l'aspect économique, l'exploitation des ressources n'a pas de retombées positives pour les populations voisines et cela engendre des problèmes sociaux. Par exemple les sociétés « Rio Tinto » et « Bellezone », tout au début de leur exploitation dans le site de Simandou – Guinée –, n'ont pas respecté les règles et les conditions établies, à savoir la fabrication d'un réseau ferroviaire favorisant la circulation des populations. En effet, les sociétés d'exploitants s'étaient engagées à développer les collectivités locales environnantes des sites mis à leur disposition. De nombreuses révoltes se sont soulevées pour le déguerpissement de ces exploitants et pour l'égalité dans les bénéfices de l'Etat. Ces problèmes de redistributions populaires

et démocratiques font le jeu des violences ethniques et alimentent les cultures traditionnelles conservatrices.

Au lieu de faire des traditions une richesse, cela devient des régimes frénétiques totalitaires. Ainsi les patriarches traditionalistes confisquent le pouvoir et cela a des répercussions sur la politique. Nous qualifions ces aspects en deux normes : norme nationale et norme extranationale. Les politiques étrangères menées en Guinée, au Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, au Libéria sont non-favorables aux populations. Dans ces conditions, nous, les peuples, ne pouvons pas recourir à la souveraineté de nos ressources.

Au nom du peuple guinéen du Patio,
Campus de St Martin d'Hères, France. Mamy Kaba

PJ 5. On appelle Aguibou Diallo, pièce 5, volet 1 (extrait de lettre).

Des Européens sont en Amérique, des Américains sont en Asie, des Africains sont en Amérique... On nous dit souvent que le monde est vaste mais parfois il devient trop petit à tel point qu'on se demande comment nous pouvons nous frayer un chemin pour pouvoir nous exprimer et bénéficier de l'une des choses les plus importantes qu'est la liberté. On dit aux Africains de ne pas migrer, sous prétexte que ce sont là des migrants économiques. On oublie le rôle qu'ont joué nos grands-parents dans le rétablissement de la paix en 1914-1918 et 1939-1945. On oublie que les empires européens ont migré en Afrique pour piller ses ressources et que la situation, du point de vue de l'exportation des matières premières, est sensiblement la même aujourd'hui. Une monnaie est imposée, par exemple à l'Afrique de la CEDEAO qui reprend le périmètre de l'ancienne Afrique Occidentale Française ; une coopération

diplomatique s'organise à l'avantage de l'Union Européenne et de chefs d'états pourris qui ternissent l'image de l'Afrique. Je suis victime au même titre que toi qui fais la lecture de cette lettre et bien sûr de vous qui écoutez. Je reconnais que beaucoup font leur maximum ici même en France, précisément à Grenoble, des associations... pour changer les choses. J'en suis conscient, mais il y a du travail encore à faire et le plus dur est celui de suivre le continuum historique, géographique de ces politiques, de comprendre les complicités, les responsabilités, de suivre l'argent, de décoloniser nos confort établis, de décoloniser les sentiments de charité, de protection, ou de haine qui ne font que maintenir les rapports historiques établis de part et d'autres de la Méditerranée et des océans.

PJ 6. On appelle Aliou Diallo, pièce 6, volet 1 (extrait de lettre).

Je ne comprends pas comment on peut être en paix, quand on tait les destructions. Il est nécessaire et urgent que nos travailleurs, nos cadres apprennent qu'il n'y a pas de destruction innocente, et qu'il y a beaucoup d'autres façons de vivre, qu'il y a des façons de vivre avec respect. En 2018, en France, des personnes sans domicile sont mortes de froid. Nous avons connu l'esclavage pendant 400 ans. La Guinée-Conakry dispose d'importantes ressources minières dont les principales sont la bauxite (un tiers des réserves mondiales), l'or, le diamant (exploité depuis 1936), le fer, le pétrole, l'uranium, les phosphates et le manganèse. En 1958 la Guinée a obtenu son indépendance ; le général De Gaulle refusait par ailleurs que le colonialisme cesse. Le président de la Guinée Sékou Touré voulait lutter contre le ralliement de la Guinée indépendante à la France. Depuis la mort de Sékou Touré le 26 mars 1984, la Guinée est

toujours portée par la politique française. La pompe aspiratoire française de main d'œuvre guinéenne se poursuit. Nous voulons la paix, nous n'avons pas choisi de vivre en France.

2- aux conditions du voyage migratoire et de la vie en France ; la production légale du travail clandestin

PJ 7. On appelle Mamadou Djouldé Baldé, pièce 7, volet 2 (extrait de lettre).

J'ai souffert, j'ai parcouru, le chemin m'a donné une leçon. Tant de personnes ont pris le désert, la Méditerranée, le Maroc, l'Espagne, La Libye et l'Italie, j'ai survécu et j'ai de la peine pour toutes ces personnes qui ont laissé leur vie en espérant trouver une vie meilleure. Et cependant, l'Europe ce n'est pas le beurre comme le pensent les frères de l'Afrique. Je suis en Europe et j'ai l'impression d'être en enfer terrestre. Le courage, c'est la peur qu'on supporte une minute de plus.

PJ 8. On appelle Diakité Laye, pièce 8, volet 2 (extrait de lettre)

Un long silence

Diakité Laye a été expulsé en Allemagne. On appelle Marie Moreau à lire sa pièce, avec l'accord de Diakité.

Il était une fois à bord d'un zodiac une cinquantaine de personnes, dirigé par un capitaine de bord et un boussolier. A 2h du matin, départ du convoi en pleine forêt montagneuse vers les bordures de mer pour l'embarquement. A 3h du matin, le départ fut lancé,

direction l'Europe, sachant qu'il n'y a pas de retour, quelques soient les dangers. Vers 9h un bidon de carburant glisse du zodiac et tombe en mer ; il ne restait que 4 bidons, chacun contenant 25 litres de carburant. A 12h trois étaient déjà vidés, et il n'en restait qu'un. Arrivés sur la zone internationale à 15h, le capitaine vide le 4ème bidon. Après le moteur a lâché. Le boussolier s'était mis à chercher à rallumer le moteur, oubliant de sécuriser la boussole, du coup elle tombe en mer, plus de boussole. L'orientation se passe maintenant dans le hasard. Plus d'espoir avec un silence absolu, écoutant la voix de la marée.

PJ 9. Pièce d'un auteur inconnu. On appelle Saâ Raphaël Moudekeno à lire la pièce 9 du volet 2 (extrait de lettre)

En Libye les esclaves font les travaux domestiques et champêtres, sans rémunération ni repos, ni hospitalisation en cas de problème. A partir de là, on est condamné à avancer, à prendre les bateaux, une fois qu'on a servi au maximum en Libye. On se jette et on est jeté dans la mer. Le 14 mars 2019 un Médecin sans frontières en Libye, interpelle le président Emmanuel Macron sur les politiques migratoires européennes. Voici ce qu'il lui dit : « Le gouvernement italien a donné des bateaux aux garde-côtes libyens, la France a annoncé faire de même en février. Au moment même de cette annonce, le 21 février, j'étais en Libye et un bateau venait d'être ramené à Khoms après un jour et demi en mer. 116 passagers, en état d'hypothermie, envoyés en détention. J'espérais que la ministre des armées puisse voir ce que revenir en Libye signifiait pour ces personnes. »

PJ 10. On appelle Ousmane Kouyaté -Pièce 10, volet 2 ; Pièce lue par Ousmane Kouyaté avec Ousmane disparu. (extrait de lettre)

J'étais l'aîné de ma famille. Aujourd'hui j'ai 25 ans. J'ai décidé de partir, en espérant trouver du travail. Le 15 janvier 2016 je suis parti. Après la Libye, encore un départ. Il était 3 heures du matin. En pleine mer, une vague de marée renversa notre bateau où nous étions entassés comme du bétail. C'est là que j'ai fini, et avec moi 149 autres personnes. J'ai fini sans que ma mère ne sache où j'ai été enterré, j'ai fini sans que mes sœurs ne sachent où j'ai fini. J'ai crevé comme un lâche, alors que ma mère croit que je reviendrai un jour pour la sortir de la galère. J'ai crevé parce que certains hommes, nations, puissants ont voulu que ce soit ainsi. En voulant éviter tous leurs points de contrôle, j'ai évité la vie. Je reviendrai comme un zombie pour mettre fin à toutes ces indifférences.

PJ 11. On appelle Pathé Diallo, Pièce 11, volet 2 (extrait de lettre)
Lettre adressée aux autorités françaises, à tous ceux qui fabriquent et votent ces mauvaises lois.

Arrivé à la Préfecture, l'autorité le plonge dans les problèmes de Dublin, pour le mettre dans d'autres soucis plus graves. Il est convoqué pour les assignations à la police pour mettre la main sur la personne et le renvoyer au pays d'entrée ; une fois à la police pour l'assignation, la personne est arrêtée et menottée, pour être mise dans l'avion et rapatriée dans son pays d'entrée. Italie, Espagne, Grèce. A l'arrivée dans ce pays, tu n'es plus reconnu et la personne est abandonnée dans la nature et est exposée à toutes les intempéries et sa vie revient à zéro. Et à cause de ça beaucoup deviennent fous.

On appelle Mamadou Djouldé Baldé, pour un témoignage complémentaire.

PJ 12. On appelle Pathé Diallo, pièce 12, volet 2

Lettre adressée à l'Union européenne et ceux qui votent ces mauvaises lois contre les personnes étrangères.

Les Etats font exprès de ne pas délivrer des papiers à tout le monde pour que d'autres puissent exploiter les sans-papiers dans des conditions difficiles, sur certains chantiers ou dans les sites touristiques de ski en montagne, ou dans les travaux de ménage. Depuis quelques mois à Grenoble, des personnes exploitées et sans-papiers font de la livraison de nourriture sur des vélos. Ils sont mal payés et victimes de UBER et des Etats qui autorisent que le droit du travail soit réduit à rien. C'est comme si les personnes donnent toute leur énergie pour ne rien avoir. C'est comme dans le domaine de la sécurité. Pour la sécurité c'est 12 voire 15 euros de l'heure pour la nuit. Celui qui te sous-traite va te payer 7 ou 8 euros par heure. Toi tu es sur le terrain dans l'insécurité. C'est parfois mieux que rester toute la journée à ne rien faire. Dans l'attente des papiers, beaucoup deviennent fous. Etre exploité devient préférable pour ne pas rester assis, passer toute la journée sans rien faire pendant des années, sans savoir quand le papier viendra. Ce sont les Etats qui sont responsables, en n'autorisant pas à travailler. C'est un cercle vicieux : pour se régulariser, il faut du travail ; pour avoir du travail, il faut du papier.

Créer un syndicat sans-papier permettrait de réduire le taux de chômage. Nous pourrions chercher du côté de l'exemple des travailleurs sans-papiers aux Etats-Unis et de leurs luttes syndicales. En Allemagne, le récépissé de la demande d'asile permet

de travailler légalement, c'est ce qui permet de développer le pays. Les travailleurs paient des impôts. En France, la clandestinisation des travailleurs permet de réduire le coût du travail, aux bénéfices des patrons et de leurs sous-traitants qui ainsi échappent à l'impôt. Il faut respecter l'homme. C'est l'homme qui fait le papier, pas le papier qui fait l'homme.

L'exploitation des sans-papiers en Europe entre en écho avec l'exploitation de la main d'œuvre dans les mines en Guinée. Ce sont les mêmes personnes qui exploitent et ce sont les mêmes personnes qui sont exploitées. Un mineur d'or ou de bauxite, en Guinée, peut parvenir à rejoindre la France pour travailler dans des conditions plus précaires encore que la mine. Dans les mines, les patrons sont souvent étrangers. Tout ce qui est exploitable en Guinée est exporté en tant que matière première à l'extérieur : Canada, Etats-Unis, pays d'Europe, comme la France, l'Allemagne... Dans la mine, il y a beaucoup de pollution, qui entraîne des maladies : sinusite, cancer du foie... La poussière mélangée aux produits chimiques crée des colonnes de plusieurs kilomètres, ce qui pollue les cours d'eau. L'eau est puisée par les populations. Les employés des mines ne sont pas bien payés.

3- à la justice injuste et inéquitable. Comment rendre justice ?

PJ 13. On appelle Ousmane Kouyate, pièce 13, volet 3 (extrait de lettre)

Un adage dit « tu ne peux pas retrouver une aiguille perdue lorsque ton prochain a son pied dessus ». Comme pour dire qu'il est difficile voire impossible de juger les crimes de celui qui les dissimule, qui ne veut pas les voir. Notre chère président Condé

est l'une des personnalités qui a commandité des massacres en Guinée, notamment les massacres du peuple du 28 septembre 2009. Il est le colporteur de la haine et de la ségrégation ethnique dans lesquelles a sombré l'état guinéen. Ne voulant pas prendre le risque de ternir son pouvoir, le président Condé préfère taire cette injustice.

Une fois en France, le droit d'asile vise à protéger l'autre des violences et des persécutions subies. Il y a sans doute une substitution de cette fonction protectrice de l'asile par une fonction de répression sociale. Au lieu de rendre justice, les officiers de justice, qui sont des auxiliaires de l'Etat, sous la tutelle du ministre de l'intérieur, créent des conditions d'injustice.

PJ 14. On appelle Mamadou Djouldé Baldé, pièce 14, volet 3.

Comment réclamer justice ?

Est-ce d'une réclamation dont il s'agit ?

Comment rendre justice ?

Rendre ou prendre ?

Comment prendre justice ?

Justice réparatrice ?

Justice punitive ?

Réparer quoi, qui ?

Punir quoi, qui ?

Punir pour réparer ; réparer sans punir ?

Je demande qu'on rende justice, mais pas depuis les institutions qui se prennent pour des dieux sur terre. Rendez à César ce qui est à César. Nous sortons du chaos un jour, le temps nous est compté, la vie est tellement courte, alors à quoi sert le pouvoir, la guerre, l'ambition, puisque seuls mes écrits me délivrent ? Je

préfère la justice réparatrice. Pourquoi ? J'aime que ceux qui ont tort, reconnaissent qu'ils ont tort et acceptent de vivre avec les victimes.

PJ 15. Lettre écrite par un.e auteur.trice anonyme. On appelle Sarah Mekdjian pour sa lecture, pièce 15, volet 3 (extrait de lettre).

Nous avons finalement monté le tribunal de l'injustice et des justices. Bellem¹ avait participé à des tribunaux libres, où je ne sais plus comment il appelait ça, des sortes d'assemblées populaires. Celles-ci avaient pris pour modèle le Tribunal Permanent des Peuples qui avait été créé en Algérie du temps de l'Antémonde, en 1975, pour juger des politiques coloniales de l'époque. C'était l'idée d'un tribunal qui jugeait des faits, des actes, des organisations, mais pas des gens. Un tribunal pour déposer plainte et plaider mais sans punir. Je n'en avais jamais entendu parler avant, mais Bellem était enthousiaste : dans le sud de l'Haraka, sur presque toute la côte méditerranéenne, on jugeait, depuis des années, des lois. On jugeait des jugements. On jugeait des choix collectifs passés ou présents qui avaient fait du mal. De nombreux haracks se pressaient au Bureau des dépositions pour formuler des requêtes sur des affaires passées ou présentes ou futures mises au présent. On jugeait le jugement, on nommait ce qui avait été nocif, on reconnaissait ce qui pouvait être autrement. Et c'était parti pour continuer toujours. On ne prononçait ni peine, ni exclusion, ni mise au ban.

¹ Bellem a participé à des discussions du Bureau des dépositions depuis le Patio solidaire, où le Bureau des dépositions se réunit depuis février 2018. Le Patio solidaire est un lieu d'occupation dans des locaux voués à destruction du campus universitaire grenoblois, anciens locaux d'un laboratoire de recherche de droit.

PJ 16. Auteur inconnu, on appelle Mamy Kaba pour la lecture de la pièce 16, volet 3.

Où va la colère sans avoir recours à la punition ? Que veut dire condamner l'Union Européenne ? C'est l'obliger à payer ? Qui et combien ? Comment rendre justice sans diviser entre bourreaux et victimes ? Comment rendre justice des complicités ? Nos vies pourraient-elles faire jurisprudence ?

PJ 17. On appelle Marie Moreau pour la lecture de la pièce 17, volet 3.

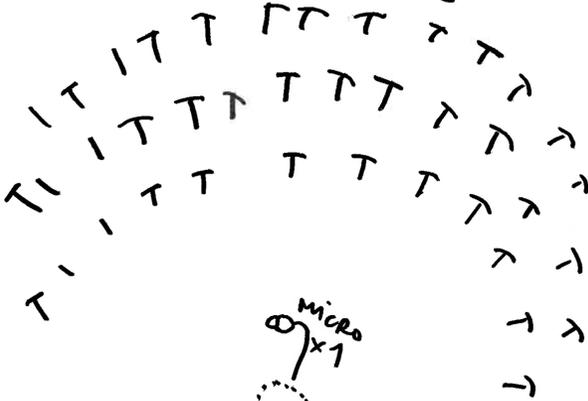
Par l'œuvre *Bureau des dépositions*, nous suspendons la justice actuelle et prenons justice, nous faisons justice. Nous reprenons ce que d'autres ont écrit sur les murs de la ville : « les femmes n'ont pas eu le droit de vote en allant voter », ce qui confirme la nécessité d'instituer le droit par nos mouvements sociaux qui prennent soin de la vie et des liens, quand d'autres les tuent.

Par justice spéculative, nous entendons une justice possible, qui a lieu dans la doublure existante de cette justice que nous souhaitons juger. En nous réunissant, nous créons aussi une forme de justice transformatrice, au sens d'une justice qui donne à entendre les causes et les conséquences de ces violences, et par là ouvre à de nouveaux possibles.

Notre œuvre est processuelle, en cours de procès. En procès. Chaque manifestation du *Bureau des dépositions* qui s'expose au public nous permet de rebattre les cartes, de remettre en débat, en dissensus nos positions. Cette œuvre est ouverte à de nouvelles autrices et auteurs. Elle n'est pas fictionnelle, elle se prolonge dans une recherche en cours avec un.e avocat.e et fera l'objet d'une requête auprès d'un Tribunal de grande instance.

TIERS
PUBLIC

AUDITOIRE



MICRO x1

ZONE DE DÉPÔT-LECTURE
DES PIÈCES À CONVICTION

MICROS x3
BUREAU
DES DÉPOSITIONS

MICRO x1
GREFFIER



Ce texte est un essai de requête pour atteinte à l'intégrité de l'œuvre Bureau des dépositions. Il fait partie de l'œuvre *Bureau des dépositions*, qui est processuelle et qui a plusieurs expressions : écriture et publications de lettres de dépositions, écriture de la requête, performance, émissions de radio, recherches, photographies. Le fait qu'un des co-auteurs soit expulsé en Allemagne au moment de l'écriture de ce texte, porte atteinte à son intégrité et, donc, à celle de l'œuvre.

Nous en appelons au pouvoir créateur du juge. Nous nous fondons sur le droit d'auteur pour attaquer le contentieux lié au droit des étrangers.

Nous nous inspirons – en complicité – de la *Plaidoirie pour une jurisprudence. X et Y/ Préfet de...*, performance écrite par Sylvia Preuss-Laussinotte, Sébastien Canevet, Olive Martin, Patrick Bernier. Nous tentons, à la suite de leur création, de faire jurisprudence. Nous les remercions infiniment.

Nous remercions également :

Le Patio solidaire pour la force subversive qu'il crée et offre.

Le Magasin pour son soutien.

Le théâtre Midi/Minuit.



justice.speculative@gmail.com

La végétation sauvage des brochures Brouillon général s'élabore dans un réseau de collaborations apprenantes. Chaque publication, vouée à la conversation, est le brouillon d'une version ultérieure. Les contenus sont en cours de modification dans le réel qui s'édite. Sous copyleft, sans capital et sans stock, ces brochures circulent de la main à la main.

Le Bureau des dépositions est un espace à saisir, à re-susciter, il concerne celles et ceux qui voyagent, qui arrivent, qui partent ou qui restent, celles et ceux qui souffrent de ce que nos régimes politiques dessinent de nos vies. Nous désirons abolir ce que les frontières, épaisses, diffuses, tout autant spectacularisées que rendues invisibles et omniprésentes, produisent comme crimes banalisés. Nous ne sommes pas clandestins, nous résistons à la criminalité des États-Nations, et par nos résistances nous les transformons.